

| |
|--|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2011 |
|--|

L'an deux mille onze, le onze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 05/03/2011

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, NOYRIT Hélène, SENAC Gilbert

REPRESENTES : ont donné pouvoir, CELLIER Danièle à M. BEDER, GAUDILLIERE Dominique à M. LANSOY, MOLES Jean-Luc à M. COTTE, MONIER Catherine à M. FAUCOUP, ROUGET Christian à M. SENAC

INVITEE : MAURY Annie

Madame MIKOLAJCZAK a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour des délibérations concernant les travaux électriques à l'école et le programme d'aménagements du centre du village pour demande de subvention. Aucun conseiller ne s'y oppose.

Il remercie Annie Maury, Conseillère Générale du canton de Montgiscard, d'avoir répondu à son invitation pour rencontrer le Conseil Municipal et échanger sur les relations présentes et à venir entre les Communes et le Département.

Annie Maury remercie M. le Maire et confirme sa volonté de maintenir un lien étroit avec les élus et les habitants des communes du canton qu'elle représente, même si elle a dû supprimer à regret ses permanences dans les communes par manque de temps. Elle rappelle les craintes du Département vis à vis de la réforme des collectivités territoriales et des finances locales. La compétence générale du Département est menacée, et donc la compétence « aides aux communes ». Or, ces aides représentent un rôle important pour les communes et une part importante de l'investissement public en France. Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales sont gelées et elles perdent une grande partie de leur autonomie financière, alors que leurs domaines d'intervention sont de plus en plus nombreux; les collectivités territoriales participent même à des projets qui seraient du ressort de l'Etat pour un montant élevé (financement de la ligne Grande Vitesse Poitiers-Toulouse auquel sont appelés à participer entre autres le Conseil Général de la Haute-Garonne et le Sicoval). Elle précise que le Conseil Général est favorable et appuie le projet de prolongement de la ligne du métro jusqu'à Labège, mais préconise la création d'une voie en site propre compatible avec le métro mais desservie dans l'immédiat par des bus. Face à l'arrivée annuelle de 18 000 nouveaux habitants vers l'agglomération toulousaine, les transports sont au cœur des priorités des collectivités. Elle s'inquiète enfin de l'évolution législative dans le domaine de la petite enfance, de l'avenir peut-être menacé des classes maternelles et des regroupements pédagogiques.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil. A cette occasion, M. le Maire présente aux conseillers le nouveau registre des délibérations conforme aux nouvelles directives, et informe que les procès-verbaux remplaceront les comptes-rendus et rendront désormais compte de façon plus détaillée des différents débats et interventions sur les sujets traités.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011

| |
|---|
| <p>M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2011 qui a été examiné en commission des finances et en bureau (voir les pages 4 à 6 en annexe) pour le proposer au vote avec reprise anticipée des résultats 2010. Il informe que les montants des dotations de l'état ne sont pas encore tous connus, mais étant donné le gel des dotations annoncé, il a repris le montant des</p> |
|---|

dotations 2010. Il ajoute que l'affectation des résultats 2010 ainsi que le vote des taux d'imposition seront votés lors du prochain Conseil Municipal. Ils ont été prévus sans augmentation dans ce budget primitif.

Il présente d'abord la section de fonctionnement dont le montant s'élève à 539 817 €, incluant la reprise de l'excédent 2010 qui s'élève à 79 116 €. M. Lansoy propose d'augmenter les postes « carburants » et « primes d'assurances » en vue de l'achat d'un véhicule utilitaire. M. le Maire propose de l'intégrer en cours d'année selon les besoins. Mme Noyrit s'interroge sur le contenu des postes « autres frais divers » et « dépenses imprévues » dont le montant est élevé. M. le Maire précise que ces postes permettent d'équilibrer le budget. M Cotte s'interroge sur le contenu de la ligne 6416 des frais de personnel. M. le Maire précise qu'il s'agit du contrat d'insertion pour toute l'année 2011, sans préjuger de son renouvellement. M Cotte s'interroge également sur la ligne « Personnel non titulaire » ; il s'agit du remplacement du personnel municipal malade, prévu en baisse.

M. le Maire présente ensuite la section investissement dont le montant s'élève à 239 452,08€, incluant le report du déficit 2010 qui s'élève à 70 666,08€. Les programmes d'investissement sont résumés dans le tableau en annexe.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2011 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/09. CESSIION DU CHEMIN RURAL DE LAMOTHE

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 7 septembre 2007 soumettant à enquête publique l'aliénation de chemins ruraux,

Vu la délibération en date du 5 juin 2009, décidant d'approuver l'aliénation des chemins ruraux, dont le chemin rural de Lamothe, objet de la présente procédure,

Vu les réponses apportées par les propriétaires riverains à la proposition de vente, envoyée par courrier en recommandé aux riverains concernés, Mme Jeanine Hébrard (qui a déclaré ne pas être intéressée), M. Maurice Poumirol et Mme Jacqueline Colzato (qui ont déclaré être intéressés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De fixer le prix de vente à 0,60€/m²,
- De vendre le chemin rural en deux tronçons, à M. Maurice Poumirol d'une part, et à Mme Jacqueline Colzato d'autre part, au prix de 0,60€/m², selon le plan annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet,
- De dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des acheteurs.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/10. ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

M. le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de se faire accompagner dans la réflexion sur la réalisation des équipements collectifs communaux dans les prochaines années. Il présente l'offre d'une étude d'opportunité présentée par la société Vitam Ingénierie, qui comprend :

- l'analyse du potentiel des sites et bâtiments identifiés pour accueillir les équipements,
- le recueil des besoins recensés par le Conseil Municipal,
- la vérification de la compatibilité entre les sites/bâtiments proposés et les besoins exprimés,
- l'étude de plusieurs scénarios formalisant les différentes possibilités d'aménagement.

Il propose d'assurer le poste de chef de projet et que la commission urbanisme assure le rôle de comité de pilotage. M. Faucoup ne perçoit pas l'utilité de cette prestation. M. le Maire et Mme Mikolajczak rappellent que, face à la multiplicité des équipements nécessaires et à la complexité

des différentes solutions possibles (constructions, réaffectation de bâtiments), le conseil municipal n'a pas réussi jusqu'à présent à faire avancer ce projet et à définir des scénarios et des phasages, d'où l'intérêt à se faire accompagner par des professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'offre de la société Vitam Ingénierie pour un montant de 4162,08€ TTC
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. Faucoup)

D2011/11. PROGRAMME D'AMENAGEMENTS DU CENTRE DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un programme d'aménagements du centre du village a été inscrit en investissement au budget primitif. L'objectif est de doter la commune des équipements collectifs indispensables au développement d'activités socioculturelles et sportives au sein de la population.

La première étape prévue au budget en 2011 consiste à réaliser un état des lieux et à étudier la nature des locaux à aménager ou à construire. Pour cela, il a été décidé :

- par délibération CM02-2010-5 du 29 janvier 2010 de faire réaliser un bornage des espaces disponibles par M. Salvetat, géomètre expert à Villefranche-Lauragais, pour un montant de 2 859,53€ HT, soit 3 420€ TTC
- par délibération 2011/10 du 11 mars 2011 de faire réaliser une étude d'opportunité par la société Vitam Ingénierie pour un montant de 3 480€HT, soit 4 162,08€ TTC.

Il propose aux conseillers de demander une subvention à M. le Président du Conseil Général de la Haute Garonne pour cette première étape de ce programme d'aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Confirme son accord avec ces deux devis
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute Garonne, dans le cadre du programme « Aménagement du centre du village - N°2011/06 » inscrit au budget primitif 2011
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/12. AMENAGEMENTS DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE

Cette délibération annule et remplace la délibération 2011/07 du 28 janvier 2011.

M. le Maire donne la parole à M. Cotte en charge du dossier étudié par la commission municipale Environnement et Patrimoine. Ce programme prévoit des plantations supplémentaires et la protection de tous les arbres situés dans la cour de récréation Nord de l'école. Il inclut :

- la plantation de 3 frênes oxyphylles et la mise en place de mesures de protection autour de ces arbres
- la mise en place de grillages et barrières de protection autour du verger fruitier et devant les 2 haies, situées de part et d'autre de la cour
- la plantation de 12 arbustes supplémentaires en haie

Il propose :

- pour la plantation des 3 frênes oxyphylles et la mise en place des mesures de protection autour de ces arbres le devis de l'entreprise SATAR pour un montant de 929,29 € TTC
- pour la pose des grillages, barrières de protection, qui sera réalisé par le personnel communal, le devis de l'entreprise Ramondou pour un montant de 841,01€ € TTC
- pour la plantation de 12 arbustes supplémentaires, qui sera réalisé par le personnel communal, le devis de l'association Arbres et Paysages d'Autan pour un montant de 12,60€ TTC et de Botanic pour un montant de 23,45€ TTC .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'ensemble des mesures du programme d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire pour un montant total de 1806,35€ TTC inscrit au budget primitif 2011
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/13. EXTENSION DU CIMETIERE : ACHAT DE TERRAIN

Cette délibération annule et remplace la délibération CM02-2010-1 du 29 janvier 2010.

M. le Maire expose aux conseillers que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir.

Après examen détaillé des possibilités de création d'un nouveau cimetière ou d'agrandissement de l'existant, examinées à plusieurs reprises par la commission « Voirie et travaux », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'extension du cimetière actuel en acquérant un terrain d'environ 35 m de largeur sur 10 m de profondeur, situé dans son prolongement Sud. Ce terrain serait détaché de la parcelle A141, appartenant à M. Jean-Robert Pinel, qui a donné son accord oral pour une vente au prix de 15 €/m².

Conformément aux articles L2223-1 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'une pleine et entière liberté de décision en la matière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à l'extension du cimetière communal
- Autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition du terrain nécessaire et à signer tous documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/14. RENOVATION DES ESCALIERS DU CLOCHER DE L'EGLISE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité, pour des raisons de sécurité, de réparer les escaliers en bois du clocher de l'église ainsi que le plancher de la pièce supérieure. Il détaille l'offre reçue par l'entreprise la Tournée du Coq, qui comprend le renforcement de plusieurs marches de la première volée, le remplacement de deux volées, le remplacement de plusieurs marches d'autres volées, la réfection du plancher supérieur et la reprise de la porte supérieure, pour un montant total de 3541,36€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'offre de l'entreprise la Tournée du Coq pour un montant de 3541,36€ TTC
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne, dans le cadre du programme « Travaux à l'église - N°2011/04 » inscrit au Budget Primitif 2011
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/15. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U., le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U., en sa séance du 19/12/2007.

Il expose qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) soumise au droit de préemption urbain a été reçue le 04/03/2011, elle a été envoyée par Henri Daydé et Stéphane Siguié, notaires à Muret.

Cette D.I.A. concerne la parcelle cadastrée N°172 de la section B, d'une superficie totale de 1634 m², correspondant à du terrain bâti.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption sur l'aliénation de la parcelle cadastrée B N°172, d'une superficie de 1634 m², correspondant à du terrain bâti.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/16. BORNAGE DE L'ESPACE VERT CENTRAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération CM02-2010-05 du 29 janvier 2010, M. Salvetat, géomètre expert, a effectué le bornage des parcelles B82, B83 et B174 appartenant à la commune.

Les opérations de relevé topographique et d'état des lieux ont mis en évidence que la haie implantée par le propriétaire de la parcelle B176, mitoyenne de la parcelle B174, se situait à son extrémité en limite avec la RD24 environ 4 à 5 m à l'intérieur de la parcelle B174 appartenant à la commune, et non en limite des deux parcelles, son autre extrémité étant implantée au bon endroit.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de faire réaliser le bornage à la limite entre les deux parcelles définie par le relevé topographique et les documents existants, mais accepte, tant qu'aucune des deux parties n'aura décidé de réaliser des travaux de clôture ou d'aménagement sur cet espace, que la haie reste en place.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire informe que ce bornage définit des limites restreintes de la propriété communale dans la partie boisée au Nord du moulin, qui conduira la commission environnement à réexaminer le projet de création d'un sentier botanique. M. Cotte informe que le bornage met également en évidence une situation complexe au début du chemin de l'Hom, qu'il serait souhaitable de clarifier.

D2011/17. TRAVAUX D'ELECTRICITE A L'ECOLE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, à la suite des travaux de construction du groupe scolaire, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des travaux de réparation des installations électriques dont le montant a été évalué par l'entreprise SOCOREM à 3 721,69€ HT, soit 4 451,14€ TTC.

Le paiement de ces travaux de réparation a fait l'objet d'un litige entre le maître d'œuvre et la commune, qui a saisi son avocat, Me Barthet. Ce dernier, au vu du dossier, a conseillé à la commune de régler cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte de régler la facture de Socorem pour un montant de 4451,14€ TTC, ce montant étant inscrit en investissement au budget primitif 2011,
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mme Maury, conseillère générale, et M. le Maire informent le Conseil Municipal d'un courrier reçu par le Conseil Général concernant la limitation de vitesse au lieu-dit Latour, limité à 50 km/h, provenant d'une personne verbalisée qui conteste le bien-fondé de cette limite en bordure d'une route départementale, située en ligne droite à la traversée d'un lieu-dit composé de seulement huit habitations. M. Faucoup, M. Senac et Mme Mikolajczak confirment qu'il est difficile de respecter

cette limite. M. Lansoy rappelle que le choix de cette limite a été fait par le Conseil Général, en raison de la sécurité des écoliers qui rentrent chez eux le long de cette route et du danger que représente la vitesse excessive des véhicules vis à vis des riverains. Mme Noyrit préconise une même limitation de vitesse pour l'ensemble des lieux-dits de la commune, que M. Beder préconise à 50 km/h et non 70 km/h sur toutes les portions urbanisées du territoire communal. Mme Maury se mettra en relation avec le service Voirie du Conseil Général pour bien comprendre les raisons de cette limitation et apporter une réponse.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le vitrail de Sainte Jeanne à l'église a été endommagé par les bourrasques de vent. MM. Bolet et Faucoup interviendront dès le lendemain pour le consolider. Il sera nécessaire de faire établir un devis de réparation par un professionnel ; M. le Maire rappelle que d'autres vitraux de l'église sont également endommagés et qu'il souhaiterait inscrire ces travaux à un prochain budget.

PROJET DE REDEVANCE INCITATIVE POUR LES DECHETS MENAGERS

M. le Maire présente les 3 scénarios étudiés par la commission déchets du Sicoval ayant pour objectif de réduire le volume des déchets ménagers : redevance incitative à la levée, redevance incitative à la levée et pesée, redevance incitative à la levée et pesée avec la mise en place de containers avec ouverture à carte pour les points fixes et les immeubles.

D'après l'étude présentée, le système de la levée et pesée ne procurerait qu'un gain supérieur faible par rapport à la levée et nécessiterait des investissements. Le système des points fixes avec carte représente un coût d'investissement trop important et n'est pas facile à intégrer partout.

Le conseil Municipal approuve le choix d'une redevance incitative à la levée. M. Faucoup regrette que cette redevance ne soit pas prélevée à la source, auprès des fabricants des produits de consommation, qui pourraient limiter l'emballage de certains produits et réduire ainsi le volume des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Table des matières et liste des délibérations

| | |
|--|----------|
| <i>Procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2011</i> | <i>1</i> |
| <i>Budget primitif communal 2011</i> | <i>1</i> |
| <i>D2011/09. Cession du chemin rural de Lamothe</i> | <i>2</i> |
| <i>D2011/10. Etude d'opportunité pour les équipements collectifs</i> | <i>2</i> |
| <i>D2011/11. Programme d'aménagements du centre du village – Demande de subvention</i> | <i>3</i> |
| <i>D2011/12. Aménagements de la cour du groupe scolaire</i> | <i>3</i> |
| <i>D2011/13. Extension du cimetière : achat de terrain</i> | <i>4</i> |
| <i>D2011/14. Rénovation des escaliers du clocher de l'église</i> | <i>4</i> |
| <i>D2011/15. Déclaration d'intention d'aliéner</i> | <i>4</i> |
| <i>D2011/16. Bornage de l'espace vert central</i> | <i>5</i> |
| <i>D2011/17. Travaux d'électricité à l'école</i> | <i>5</i> |
| <i>Questions diverses</i> | <i>5</i> |
| <i>Projet de redevance incitative pour les déchets ménagers</i> | <i>6</i> |

| | | | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|--|---|
| G. Bolet Maire | D. Cellier 1er adjointe <i>Pouvoir à J.M. Beder</i> | R. Lansoy 2ème adjoint | J.M. Beder 3ème adjoint | B. Cotte 4ème adjoint |
| G. Faucoup | D. Gaudillere <i>Pouvoir à R. Lansoy</i> | M. Mikolajczak | J.L. Moles <i>Pouvoir à B. Cotte</i> | C. Monier <i>Pouvoir à G. Faucoup</i> |
| H. Noyrit | C. Rouget <i>Pouvoir à G. Sénac</i> | G. Sénac | | |